

AVIS DE PUBLICITE

2024Toul003

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST COMMUNE DE GONDREVILLE

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Chaudeney-sur-Moselle (références cadastrales : ZL 06).
Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur agricole pour un usage de pacage, de prairie, de pâturage ou de production de foin.

Publié le	27 mars 2024
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 28 avril 2024 Heure : 12h
Objet de l'occupation	1 parcelle de terrain agricole à usage de prairie ou de pacage Parcelle ZL 06 pour 2,45 ha
Lieu	Commune : CHAUDENEY-SUR-MOSELLE Adresse : lieudit « Fontaine Eloy » Références cadastrales : ZL 06 PK ; terrain éloigné de la voie d'eau
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Pairie – pacage – pâturage
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir plan
Restrictions	L'occupant veillera à utiliser des méthodes respectueuses de l'environnement
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire du DPF
Conditions financières générales	Le montant minimal de la redevance correspondra à la valeur locative des terres agricoles de la Meurthe et Moselle, zone de haye, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. BO99.pdf (vnf.fr)
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	1 ^{er} mai 2024

Durée de la COT/AOT

Durée minimale de 5 ans (en fonction des investissements et amortissements s'il y a lieu)

Critères de sélection

Les critères de sélection seront considérés en fonction :

- du montant de la redevance proposée,
- de la superficie utilisée,
- de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques),
- de la nature et du montant des investissements projetés,
- de la solidité financière du projet.

Négociation

Oui dans la limite basse des tarifs domaniaux de VNF

Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet ou de l'activité envisagée
- Offre de prix : [BO99.pdf \(vnf.fr\)](#)

**Dépôt des candidatures –
Modalités de transmission**

La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous et/ou par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr (en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné)

**Service à contacter pour
renseignement**

Voies navigables de France – Agence de TOUL – 703, avenue du Colonel Péchot – BP 50326 – TOUL Cedex
agence-toul.uti-moselle.dt-nord-est@vnf.fr
Didier GAILLARD : 03.83.43.28.39

